8371

régle 20 des règlements de cette Chambre qui se lit comme suit:

Tout membre peut requérir en tout temps pendant un débat la lecture de la question qui en fait l'objet, mais non de manière à in-terrompre quelqu'un qui aurait la parole.

M. l'ORATEUR: L'honorable député est hors d'ordre et je le prie de reprendre son

M. NANTEL: Je m'en vais lire maintenant les paragraphes 5 et 6 de la déposition d'Alfred Douaire.

5. Que pendant que j'étais ainsi en service au Gouvernement qui me payait fort bien pour du temps que mon chef Pagé me faisait passer chez M. Lanctôt, M. J.-B. Pagé m'a prié un soir vers huit heures et demie de l'aider à transporter une boîte de quelques pieds de dimension faite au Gouvernement et d'un beau fini, et de fait je l'ai aidé à transporter cette boîte du chantier chez lui et je n'ai jamais revu cette boîte. n'ai jamais revu cette boîte.

6. Que vers le 5 octobre 1910 M. J.-B. Pagé m'a envoyé glaiser trois portes doubles chez M. Adélard Lavallée de Sorel, propriété de ce dernier, en me disant: "Va donc t'enregistrer comme présent; punch avant de par-tir", c'est ce que j'ai fait. J'ai encore été payé par le Gouvernement pour ce travail qui a été long et considérable.

Une VOIX: Qui a donné cet affidavit.

M. NANTEL: C'est M. Alfred Douaire. Un de ceux que vous avez démis.

Une VOIX: C'est un mécontent.

M. NANTEL: Il ne faut pas oublier que, s'il n'y avait pas de mécontents, il n'y aurait jamais d'enquêtes, et que ce sont les mécontents qui renversent les gouvernements.

Passons maintenant à Herménégilde Lambert.

1. Que j'ai été à l'emploi du Gouvernement fédéral, à ses chantiers situés à Saint-Joseph de Sorel, de 1900 à 1910 inclusivement, soit dix années consécutives, les quatre premières années comme calfat et les six dernières comme contremaître des journaliers. J'ai quitté cet emploi le 28 décembre dernier et je n'y suis pas retourné, bien qu'on m'ait offert 15 cents

par jour d'augmentation de salaire.
2. Que pendant que j'étais ainsi au service dudit Gouvernement, notamment depuis trois ans, M. Alex. Gendron alors et encore du département des journaliers, premier maître, et par conséquent mon supérieur, m'a souvent demandé d'envoyer quelquefois un, quelquefois deux, et quelquefois trois hommes sous mes ordres et de mon équipe, travailler à Sorel pour des particuliers,-notamment pour Alfred Baril et Oscar Champagne, deux hauts employés dans le temps et encore actuellement au même département et pour Adélard Lanctôt, M.P., à des travaux de maisons et réparation et construction.

3. Que chaque fois que demande m'a été faite, j'envoyais le nombre d'hommes qu'on me demandait, travailler pour le bénéfice desdits particuliers, et lorsqu'il s'agissait pour chaque contremaître de donner au premier des contremaîtres le temps des hommes, je disais

à M. Alex. Gendron: "J'ai un, ou deux ou trois hommes qui sont à travailler à Sorel pour les susnommés. Alors Alex. Gendron, lorsqu'il était présent et Adolphe Joubert, son commis, qui le représentait lorsqu'il s'absentait me répondaient ceci: "Ne parle pas de

ces absences qui passent inaperçues".

4. Que M. Oscar Champagne, employé dans le département, s'est fait bécher de la tourbe à la pointe de Saint-Joseph, cela par André Cotnoir, employé du Gouvernement, sur le temps du Gouvernement et payé par le Gouvernement, au su dudit Oscar Champagne, que cette tourbe a été charroya è Sorel sur que cette tourbe a été charroyée à Sorel, sur le terrain dudit M. Champagne à sa maison privée pour relever et embellir les environs de sa résidence. Que Michel Lambert, un autre employé du Gouvernement, payé par ce der-nier, a placé cette tourbe et mis en place chaque pelletée de tourbe, travail qui a duré entre 3 et 4 jours, et supputé par le Gouvernement.

5. Que dans le cours de l'été 1910, ce même M. Oscar Champagne a fait charroyer dans la voiture du Gouvernement et par des hommes du Gouvernement, des tuyaux en fer pris au Gouvernement et transportés à Sorel et installés en forme de tunnel dans un cours d'eau passant sur sa propriété et le tout a encore été payé et supporté par le Gouvernement. Qu'il est à ma connaissance que des instructions ont été données aux hommes chargés du transport des tuyaux de faire ce charroyage de manière que le grand chef Pa-pineau n'en ait pas connaissance. De fait le charroyage s'est effectué sur les sept heures du matin avant l'arrivée de M. Papineau. 6. Que chaque fois que du travail se faisait

en dehors du département pour des particu-liers, il y avait de l'ouvrage au département pour y employer leur temps.
7. Que je me plais à reconnaître que M. L.

G. Papineau, grand chef du département, est un honnête homme.

L'hon. M. BRODEUR: Qui a donné cet affidavit?

M. NANTEL: Herménégilde Lambert.

L'hon. M. BRODEUR: Je puis informer mon honorable ami que cette question est venue devant le département de la Ma-rine, il y a déjà quelques mois. Une enquête a été faite, et il a été prouvé que les tuyaux avaient été vendus par M. Pa-pineau lui-même à cette personne. C'est là tout le crime qui a été commis.

M. NANTEI: Si l'enquête eût été contradictoire, on pourrait y voir plus clair.

L'hon. M. BRODEUR: Ce Lambert a été destitué.

M. NANTEL: Oui, encore un mécontent. Voici l'affidavit d'Henri Proulx:

Je, Henri Proulx, peintre de la ville de Sorel, déclare solennellement, que J.-B. Pagé, contremaître du département des peintures au chantier du Gouvernement, à Saint-Joseph de Sorel, s'est rendu coupable de plusieurs irré-gularités assez graves dont en voici quelques-

J'accuse J.-B. Pagé d'avoir travaillé au moins trois jours à l'église Saint-Joseph et